

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2021-10

Extrait du registre des délibérations

Séance du 29 mars 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 13

Nombre de Membres Votants : 14

Date de la Convocation : 25 mars 2021

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Franck BOUVARD, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH,

Excusés : Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON (ayant donné procuration à M. Sylvain BELFIS) et M. Bruno BOURY (ayant donné procuration à Mme Sandra RUCH).

Secrétaire de séance : Mme Dominique MICHEL

COMpte ADMINISTRATIF EXERCICE 2020 (BUDGET CCAS)

Vu la délibération n°2020-46 du 23 novembre 2020 décidant de supprimer le CCAS à compter du 31 décembre 2020 et de reprendre la compétence, le résultat ainsi que l'actif et le passif du CCAS.

Madame Sandra PENIN, Adjointe au Maire, déléguée aux affaires sociales demande à l'Assemblée de délibérer sur le Compte Administratif du budget CCAS de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Gary LEROUX, Maire,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite au Compte Administratif 2020 du budget CCAS, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés		642.41
Opérations de l'exercice	22324.16	3 000.00
Résultat de l'exercice		675.84
Résultat de Clôture		1 318.25

Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 19 AVR. 2021
Publiée le 26 AVR. 2021

L'Adjointe au Maire,
Sandra Penin

le Maire,
Gary LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20210329-2021-10-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2021-10

Considérant que Monsieur Gary Leroux, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2020, les finances du budget CCAS de Malafretaz en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles :

Après Délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

L'Adjointe au Maire déléguée,

Sandra Penin



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le
Publiée le

L'Adjointe au Maire,
Sandra Penin

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20210329-2021-10-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021